

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, mercredi 18 septembre à 19h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 09 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

- Protocole d'accord Commune / SFR FIBRE : services radiodiffusion sonore et télévision
- Approbation du rapport de la CLECT
- Adhésion à l'assistance mutualisée par ECLA pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur la territoire des communes adhérentes
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Gérard GIONO, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Hubert MARTIN, Guy SCHENCK.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Christian PONARD

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Robin Paillard (l'un des organisateurs du trail de Vernantois du 07 septembre 2024) accompagné de Jean Louis Pommier, président de l'AJRV, voulaient venir remercier la commune de Vernantois pour l'aide et le partenariat dont elle a fait preuve. Ils soulignent aussi l'engouement et la participation du village lors de cette manifestation. Un grand bravo à eux pour cette bonne organisation qui en a fait une belle réussite.

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 19 juin 2024.

- Protocole d'accord Commune/SFR FIBRE : services radiodiffusion sonore et télévision

La commune de Vernantois a conclu le 16 janvier 1995 avec la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS (dénommée précédemment NUMERICABLE), un contrat relatif à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau câblé. L'exploitation du Réseau a été autorisée pour une durée de trente ans par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Constatant l'obsolescence du Réseau et qu'il ne répondait plus aux besoins de la collectivité, des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord quant aux modalités de fin de la Convention et de remise des biens constitutifs du Réseau. Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS ayant pour objet : de fixer la date de fin de la Convention à la date du 31 décembre 2024.

Vote : 7 pour, 1 abstention.

- Approbation du rapport de la CLECT

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées présidée par Monsieur Pierre POULET. Conformément au Code Général des Impôts, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les Charges financières transférées à ECLA. La CLECT s'est réunie le 17 juin dernier pour établir le rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Adhésion à l'assistance mutualisée par ECLA pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur la télévision

Les études menées tant aux niveaux local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle de notre communauté d'agglomération, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, ECLA a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type ECLA et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;
- le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par ECLA pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs

Délibération approuvée à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Commission Finances : Christian PONARD

Quatre points principaux ont été abordés, notamment le fait que certaines communes de l'agglomération se plaignent du non règlement de subventions de la DETR après avoir été informées pourtant de l'attribution de celles-ci, qu'ECLA réfléchit d'ici la fin d'année 2024 pour un éventuel emprunt afin de bénéficier des taux d'intérêts qui pourraient être revus à la baisse ainsi que l'attente de sept communes qui ne se sont pas encore prononcées sur l'avenir de la compétence Voirie. De plus, le verdict du tribunal à la fin du mois de septembre 2024 concernant un différend financier avec la commune de Baume les Messieurs.

Questions diverses :

Boîte à livres : sera opérationnelle d'ici la fin du mois de septembre

PLUi HM : suite au diagnostic terminé le 9 juillet 2024, un certain nombre de réunions d'ici la fin de l'année 2024 sont prévues pour échanger sur le sujet afin de construire au mieux ce projet. Un planning a été établi avec les membres du conseil voulant y participer

Aire de jeux : sera opérationnelle en 2025 avec inauguration de celle-ci au printemps

Repas des Aînés : prévu le 16 novembre 2024 à midi.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance
Christian PONARD

